



Vente de maison lors d'un divorce

Par heats

Bonjour

Actuellement séparé et en procédure de divorce mon ex conjointe habitant dans la maison familiale à du mettre et à vendu la maison qui appartient aux quatre enfants dont les parents sont décédé.
Le divorce n'étant pas prononcé puis je demander la moitié de la part de ma femme puisque aucun jugement n'à été rendu?

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Cette part est à elle seule, et n'a jamais appartenu au couple , donc il n'y a aucune raison que vous ayez quoi que ce soit de cette vente .

Je rappelle que le divorce est le point de départ à la liquidation et au partage des biens du couple : ce qui est à elle avant le mariage ou issue d'une donation /succession pendant le mariage reste à elle .

Par Isadore

Bonjour,

J'ajoute que sauf communauté universelle, les biens reçus en héritage ou donation sont propres. Vous n'avez donc aucun droit sur cette maison si vous n'êtes pas sous le régime de la communauté universelle.